

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Chalon-sur-Saône
13 rue des Gaillardons
internat du lycée de jeunes filles, puis lycée Bellevue, puis lycée Pontus-de-Tyart

groupe sculpté : trois coqs

Références du dossier

Numéro de dossier : IM71003306

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2009, 2026

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne, enquête thématique régionale lycées publics de Bourgogne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : groupe sculpté

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2025, CO, 206

Emplacement dans l'édifice : patio situé entre les bâtiments A, B et C

Historique

L'œuvre est commandée par la Ville de Chalon-sur-Saône dans le cadre de la procédure du 1 % artistique, lors de la construction de l'internat du lycée de jeunes filles. Le programme est donné par les deux architectes, Raymond Lopez et Pierre Boullier, dans une note datée du 12 décembre 1958 : une "sculpture en ronde-bosse avec socle à l'extérieur" sur la "terrasse parloir". Pour sa réalisation, ils proposent le nom du jeune sculpteur Robert Rigot, originaire de Buxy, premier grand prix de Rome quatre ans plus tôt, et dont Pierre Boullier connaît personnellement les œuvres. Ce choix est validé par le conseil municipal le 12 février 1959. Le coût du projet est fixé à 15.000 francs, soit le reliquat du 1 % artistique (après déduction du montant d'une première œuvre, commandée à Jacques Bertoux et Charles Gianferrari). Après l'envoi de photographies d'un travail préparatoire, le projet est approuvé le 5 février 1960 : "un coq claironnant, perché sur un arbre, le tout puissamment stylisé et d'une facture très sobre". Après l'avis favorable du conseil général des Bâtiments de France le 4 octobre 1960, deux projets sont présentés à la commission d'agrément des artistes : une "jeune fille assise" et un "coq traité dans le style d'une girouette". La commission retient finalement un troisième projet avec trois coqs. Rigot est agréé par arrêté du ministre des Affaires culturelles le 18 novembre 1960. L'œuvre a sans doute été réalisée dans les mois qui suivent ; la date de la commande et celle de la réception ne sont pas précisément connues. Endommagés, les coqs ont été démontés et renvoyés à l'artiste pour être réparé à une époque difficile à préciser. Ils n'ont jamais été réinstallés.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Dates : 1961 (daté par source)

Auteur(s) de l'œuvre : Robert Rigot (sculpteur, attribution par source)

Lieu d'exécution : Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Buxy

Description

L'œuvre se composait à l'origine d'un socle parallélépipédique en granite et d'un groupe en bronze ou en cuivre représentant trois coqs. L'ensemble est très fragmentaire : il ne subsiste que les deux torses de l'un des trois gallinacés, qui contiennent encore un tube métallique qui devait les relier aux pattes et au corps de l'animal.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture

Matériaux : bronze(?) ; cuivre(?) ; granite

Mesures : h : 34 cm (socle) l : 61 cm (socle) la : 32 cm (socle) h : 6 cm (vestiges de l'un des coqs) l : 18,5 cm (vestiges de l'un des coqs) la : 15 cm (vestiges de l'un des coqs)

Socle : h = 34, l = 61, la = 32 ; vestiges de l'un des coqs : h = 6, l = 18,5, la = 15.

Représentations :

coq

Tarses de gallinacé.

État de conservation

fragment

Les autres fragments ne sont pas localisés.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la région

Références documentaires

Documents d'archive

- **Archives nationales : 19880466/26. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1958-1960.**
Archives nationales : 19880466/26. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1958-1960. Comprend notamment : Chalon-sur-Saône (groupe scolaire Aubépin-Tuilerie et internat du lycée de jeunes filles).
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/26
- **Archives municipales de Chalon-sur-Saône : 50 W 121. Internat du lycée de jeunes filles (Bellevue). Œuvres commandées au titre du 1 % artistique. 1958-1961.**
Archives municipales de Chalon-sur-Saône : 50 W 121. Internat du lycée de jeunes filles (Bellevue). Œuvres commandées au titre du 1 % artistique. 1958-1961.
Archives municipales, Chalon-sur-Saône : 50 W 121

Bibliographie

- **Un magicien du métal : Robert Rigot, créateur d'un nouveau bestiaire. 1974.**
Un magicien du métal : Robert Rigot, créateur d'un nouveau bestiaire. *Images de Saône-et-Loire*, n° 21 (avril 1974), p. 22-23.

Illustrations



Vue d'ensemble.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20087100487NUC2A

Détail.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20087100491NUC2A

Dossiers liés

Édifice : internat du lycée de jeunes filles, puis lycée Bellevue, puis lycée Pontus-de-Tyard (IA71003969) Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône, 13 rue des Gaillardons

Dossiers de synthèse :

les lycées publics de Bourgogne (IA21006010) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

les œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne (IA21006038) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

revêtement mural (mosaïque) : composition abstraite (IM71003305) Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône, 13 rue des Gaillardons

Auteur(s) du dossier : Marianne Mathis, Fabien Dufoulon

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble.

IVR26_20087100487NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2008

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail.

IVR26_20087100491NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2008

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation